



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme et loisirs

Question écrite n° 32292

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fonds d'aide individualisée (FAI), dispositif destiné à compenser le surcoût occasionné par la présence indispensable de la tierce personne aux côtés de la personne handicapée pour ses loisirs. Or, à la veille des départs en vacances, et malgré l'affirmation réitérée de soutenir le dispositif, on ne peut que déplorer le recul des collectivités territoriales en matière de FAI. Le désengagement des services jeunesse ou des caisses des écoles face à l'enfance handicapée dans de nombreuses communes est inquiétant et conduit à des situations de discrimination que les associations organisatrices de vacances pour les enfants handicapés dénoncent. Elle lui demande si, ainsi qu'elle l'avait annoncé dans sa réponse à la question écrite n° 15898 du 18 janvier 1999, des mesures vont être rapidement prises pour développer le fonds d'aide individualisée et permettre aux enfants handicapés de vivre comme les autres.

Données clés

Auteur : [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32292

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4072

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)